

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 17-455-1934 rapportant l'arrêté du 26 mai 1934 concernant le fonctionnement de la police à Djibouti.

n° 17-455-1934

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
10 octobre 1934

Numéro JO  
n° 455 du 31/10/1934

Date du numéro  
31 octobre 1934

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté en date du 20 mai 1934, concernant le fonctionnement de la police à Djibouti,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1 er. — L'arrêté susvisé du 26 mai 1934 concernant le fonctionnement de la police à Djibouti est rapporté.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Le Procureur de la République, chef du Service judiciaire, charge des affaires courantes et urgentes, RAVAILLER.**